



APPUI CONSEIL RH POUR LES TPE-PME

Un accompagnement personnalisé

La prestation de conseil doit permettre :

- d'aider l'entreprise à repérer les axes d'amélioration de sa gestion des ressources humaines en lien avec sa stratégie et son développement économique,
- de construire des outils et un plan d'action partagé par les acteurs de l'entreprise (direction-salariés-représentants des salariés),
- d'accompagner la mise en oeuvre des actions en rendant l'entreprise autonome en lui permettant l'appropriation des outils mis à sa disposition.

> Objectif

Ce dispositif créé par l'Etat vise à faciliter l'accès des TPE-PME à un appui-conseil sur le volet des ressources humaines.

Il peut ainsi être mobilisé pour trouver les conseils nécessaires pour structurer les fonctions RH au sein de l'entreprise et pour mutualiser des compétences RH avec d'autres entreprises.

> Bénéficiaires

Sont éligibles au dispositif **toutes les entreprises de moins de 250 salariés** n'appartenant pas à un groupe de 250 salariés et plus, et répondant à la définition européenne de la PME.

Sont prioritaires les **petites entreprises de moins de 50 salariés** et les **très petites entreprises de moins de 10 salariés** qui n'ont pas de service dédié ou n'ont pas de moyens financiers suffisants pour gérer leurs ressources humaines de façon optimale. Les auto-entrepreneurs ne sont pas éligibles.

> Modalités et financements

PRESTATIONS

L'accompagnement RH s'effectue :

- dans le cadre d'une prestation individuelle, sollicitée par l'entreprise,
- dans le cadre d'une prestation collective.

RÉALISATION

Les accompagnements sont réalisés par des prestataires RH externes à l'entreprise.

FINANCEMENT

Le financement est attribué à l'entreprise.

La participation des fonds de l'Etat est au maximum de 50%.

Que ce soit pour une entreprise ou un collectif d'entreprises, le plafond d'intervention de la DREETS est de 15 000 € pour une prestation d'appui-conseil.

Les OPCO peuvent apporter un cofinancement. Se renseigner auprès de chaque OPCO pour connaître les modalités de prise en charge.

CONDITIONS DE RÉALISATION

La durée maximale d'intervention est de 30 jours sur une période n'excédant pas 12 mois pour une même entreprise. 2 niveaux de prestation cumulables :

- un accompagnement court de 1 à 10 jours d'intervention (prestation courte) avec un diagnostic d'1/2 à 1 journée maximum pour le recueil des besoins,
- un accompagnement approfondi modulable de 10 à 20 jours sur des thématiques précises, identifiées avec l'entreprise ou le collectif d'entreprises (prestation approfondie).

LA DEMANDE DE SUBVENTION

L'entreprise sollicitant une prestation d'appui-conseil RH dépose un dossier de demande de subvention auprès de son OPCO (demander le dossier auprès d'OPCO) ou auprès de la DREETS(PP) de son département selon le cas. (téléchargez le dossier de demande de subvention individuel ou collectif sur le [site de la DREETS](#)).

> Vos contacts à la DREETS

- **Si votre projet ne dépasse pas la limite géographique d'un département** : contactez la **DREETS(PP) de votre département**. Retrouvez le contact des DREETS(PP) au verso du document
- **Si votre projet dépasse l'échelle départementale** : adressez-vous à la DREETS Occitanie - Pôle 3E - 1 Place Émile Blouin - CS 90007 - 31952 Toulouse cedex 9
Votre interlocuteur : charles.tosi@dreets.gouv.fr



DREETS Occitanie

1 Place Émile Blouin - CS 90007 - 31952 Toulouse cedex 9

Standard : 09 88 88 80 80

Site internet : <https://occitanie.dreets.gouv.fr/>

DDETS-PP

DDETSPP de l'Ariège

9 rue Lieutenant Paul Delpech - BP 130

09003 Foix Cedex

Tel : 05 61 02 43 95

viviane.lerolland@ariego.gouv.fr

annabelle.foucher@ariego.gouv.fr

DDETSPP de l'Aude

Cité Administrative

Place Gaston Jourdanne

11 000 Carcassonne

Tél : 04 68 77 40 44

marjorie.montillon@aude.gouv.fr

DDETSPP de l'Aveyron

9, rue de Bruxelles

BP 3125

12031 Rodez Cedex 9

Tél : 05 81 37 22 94

karine.druihhe@aveyron.gouv.fr

DDETS du Gard

Mas de l'Agriculture

1120 route de St Gilles BP 39081

30972 Nîmes Cedex 9

Tél : 04 66 38 55 55

sabrina.toussaint@gard.gouv.fr

francois.revol@gard.gouv.fr

DDETS de la Haute-Garonne

1 Place Émile Blouin

31952 Toulouse Cedex 9

Tél : 05 62 89 82 35/06 29 82 58 12

jean-brice.destampes@haute-garonne.gouv.fr

DDETSPP du Gers

27 bis, rue de Boubée - BP 20341

32007 Auch Cedex

Tél : 05 62 58 38 90

isabelle.castera@gers.gouv.fr

DDETS de l'Hérault

615, Bd d'Antigone - CS 19002

34064 Montpellier Cedex 2

Tél : 04 67 22 88 88

ddets-mutations-economiques@herault.gouv.fr

delphine.guibal@herault.gouv.fr

DDETSPP du Lot

304 rue Victor Hugo

CS 80228

46004 Cahors Cedex

Tél : 05 65 20 56 00

fabienne.sebag@lot.gouv.fr

nathalie.perie@lot.gouv.fr

francoise.delbreil@lot.gouv.fr

DDETSPP de la Lozère

Cité administrative

9 rue des Carme

3ème étage

48000 Mende

Tél : 04 30 11 10 00

sandrine.calero@lozere.gouv.fr

emilie.robert@lozere.gouv.fr

DDETSPP des Hautes-Pyrénées

Cité administrative Reffey

Rue Amiral Courbet

65017 Tarbes Cedex 09

Tél : 05 62 33 18 20

arnaud.vignal@hautes-pyrenees.gouv.fr

florian.mounicq@hautes-pyrenees.gouv.fr

DDETS des Pyrénées-Orientales

76, bd Aristide Briand

66026 Perpignan Cedex

Tél : 04 11 64 39 00 / 04 11 64 30 40

estelle.dujardin@pyrenees-orientales.gouv.fr

jean-patrick.jacquemard@pyrenees-orientales.gouv.fr

DDETSPP du Tarn

44, bd Maréchal Lannes

CS 71290

81013 Albi Cedex 9

Tél : 05 63 78 32 00

deborah.bichard-bread@tarn.gouv.fr

DDETSPP de Tarn-et-Garonne

140 Avenue Marcel Unal

82000 Montauban Cedex

Tél : 05 63 21 18 68 - 05 63 21 18 67

nathalie.garcie@tarn-et-garonne.gouv.fr

virginie.picard@tarn-et-garonne.gouv.fr